

PRÉFET DE L'AIN

**Direction départementale des territoires**

*Service Protection et Gestion de l'Environnement*

*Unité Faune Sauvage Pêche et Chasse*

**Projets d'arrêtés préfectoraux réglementant la pêche pour l'année 2019 dans les lacs de  
DIVONNE-LES-BAINS, NANTUA et SYLANS**

**Synthèse de la consultation publique**

**Contexte**

La consultation relative aux projets d'arrêtés préfectoraux réglementant respectivement, pour 2019, la pratique de la pêche dans les lacs de DIVONNE LES BAINS, NANTUA et SYLANS, qui sont classés « lacs de montagne », s'est déroulée pendant 21 jours, du 22 octobre 2018 au 12 novembre 2018.

Ces arrêtés précisent notamment la réglementation de la pêche dans ces trois lacs.

**Résultat de la consultation**

La consultation n'a donné lieu à aucune observation du public.

Fait à Bourg en Bresse, le 13 décembre 2018

Par délégation du Préfet,  
Le directeur,

Signé : Gérard PERRIN